

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3914

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3914**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Imaginove a été créée en 2005 avec la mission de développer et soutenir l'innovation et de faciliter la croissance et la compétitivité des sociétés adhérentes dans le domaine des loisirs numériques. Elle s'est positionnée progressivement comme un accélérateur du développement économique de ses adhérents, de projets de recherche et développement (R&D), de développement commercial, notamment à l'international, de formation et de recrutements, d'innovation au sens large et d'attractivité du territoire de Rhône-Alpes. L'association porte notamment le pôle de compétitivité du même nom.

Centrée sur les usages, les industries créatives avec une orientation culturelle forte, elle agit aux croisements de nombreuses filières. A ce titre, elle a pris en compte l'évolution constante du périmètre de la filière. A titre d'exemple, 2012 a vu l'arrivée de plusieurs sociétés dans l'univers du livre numérique.

Les filières aujourd'hui concernées par son action sont celles dédiées à l'image en mouvement, aux contenus numériques avec ses composantes technologiques et usages : jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, multimédia, applicatifs contenus de la robotique de service, les objets communicants, le livre numérique, l'éducation et les formations numériques, les services et usages numériques associés, et ce sur le territoire de la région Rhône-Alpes. L'objectif global de l'association étant de faire du territoire une référence à l'échelle européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus numériques et plurimédias.

Pour cela, Imaginove s'appuie sur une filière de l'image forte en Rhône-Alpes qui regroupe 650 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image ainsi que des événements de référence tels que Cartoon Movie, Serious Game Expo, le festival Lumières de Lyon, le marché et le festival du film d'animation d'Annecy.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée à l'image et aux industries créatives inscrite dans le plan de mandat 2008-2014. Celle-ci vise à structurer, soutenir et à valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image, les loisirs numériques, etc.) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières.

Plus particulièrement, la politique menée par la Communauté urbaine vise à renforcer la compétitivité des entreprises et "stimuler" leur vocation créative en appui de savoir-faire technologique (numérique), mais aussi à soutenir des filières émergentes (serious game, robotique de service) et des projets structurants (espace de co-working, Lyon urban data, etc.), ainsi que porter une action marketing forte en termes d'attractivité grâce à des événements majeurs (Serious Game Expo, Cartoon Moovie, festival Lumières, festival de la bande dessinée). Enfin, dans le cadre de sa politique d'immobilier dédié, la Communauté urbaine a souhaité conforter le pôle image Pixel à Villeurbanne comme site d'atterrissage et catalyseur d'une dynamique sectorielle.

A l'heure où le secteur de l'image connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation des technologies numériques, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation, convergence, mobilité), de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies dites "cross média", il devient primordial pour la Communauté urbaine de porter une action auprès de ces filières. Pour cela, elle souhaite soutenir l'association Imaginove dans son action, le premier pôle de compétitivité/cluster français exclusivement dédié à la production et à la diffusion de contenus liés à l'image (cinéma & audiovisuel, jeu vidéo, animation et multimédia).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2826 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de l'association Imaginove dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2012.

L'association Imaginove a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont les principaux axes étaient : installer les nouveaux programmes d'accompagnement, labelliser plus de 30 projets de R&D, développer une communication visible et offensive, poursuivre des réflexions sur les projets structurants (Living Lab, Incubateur, Coworking), être présent dans plus de 15 salons internationaux, organiser la relation entre Imaginove et les pôles d'excellence régionaux.

En matière de R&D, après une année 2011 exceptionnelle avec 51 projets labellisés pour 135 M€, 2012 s'est clôturée avec 36 projets labellisés et 6 projets fonds unique interministériel (FUI) validés. Le travail mené depuis plusieurs années porte ses fruits et Imaginove a optimisé ses méthodes d'identification de projets, avec un développement des relations à la fois avec les laboratoires mais également avec les autres pôles et clusters régionaux (Minalogic, EDIT et I-Care).

Concernant les programmes d'accompagnement, 2012 a vu la mise en place des différents parcours d'accompagnement en phase avec les différents stades de développement des entreprises (innovation, développement commercial et international, croissance et financement, etc.).

En matière de visibilité internationale, l'association Imaginove a développé des relations avec des clusters internationaux (Québec, Honk Kong, Danemark, etc.) permettant aux adhérents de l'association Imaginove d'être connectés de manière efficace et directe avec les entreprises de ces territoires clefs. L'association Imaginove a de même accompagné ses adhérents sur une quinzaine de salons internationaux en France (MIFA, Cartoon Movie, Mip Com et Mip TV, Sunny Side, etc.) et à l'étranger (Hot Docs, KidScreen, Film Art, etc.). Cela a donné lieu à une douzaine de projets de "co-production" internationale.

L'année 2012 a également été une année importante pour les projets structurants portés par l'association Imaginove. Les premiers "laboratoires d'idées" ont vu le jour en 2012 et le travail de préparation de l'espace de coworking du pôle Pixel a été engagé. L'association a, par ailleurs, contribué au travail en cours sur la création d'un Lyon urban data (le Living Lab Part Dieu). Véritable laboratoire sur les nouveaux services urbains de demain, ce Living Lab agira en continuité de la politique R&D du pôle pour accompagner les entreprises de la Région Rhône-Alpes et accélérer leur processus de mise sur le marché.

Enfin, l'association Imaginove a mené, durant l'année 2012, une réflexion sur les croisements possibles avec les autres structures régionales (Minalogic, Lyon urban truck and bus -LUTB-, EDIT, Erasme, Icare). Cette démarche (baptisée 3Media Valley3) doit contribuer à structurer les relations autour de thématiques communes, et offrir aux entreprises de l'image des débouchés nouveaux et des sources d'innovation plus larges.

c) - Programme d'actions pour l'année 2013 et plan de financement prévisionnel

Les principales orientations du plan d'action de l'association Imaginove en 2013 se situent autour des thématiques suivantes : les outils de suivi, la recherche et développement, l'accompagnement des entreprises, les projets structurants, l'animation filière régionale, le développement international, les fonds privés et la communication externe. Plus spécifiquement, l'association Imaginove va mettre en place en 2013 un observatoire de la filière, élaborer une cartographie des compétences régionales, renforcer l'équipe R&D et assurer un meilleur suivi des indicateurs projets. En matière d'accompagnement, il s'agira de renforcer l'appui aux dispositifs régionaux (Inovizi, plan PME, IdéClic, pacte PME, etc.), et de poursuivre les 3 programmes d'accompagnement ("création", "développement", "croissance"). Parmi les autres actions importantes, il est prévu un suivi plus fort des appels à projets européens, la création d'un "club partenaires" pour favoriser l'apport de fonds privés sur les projets clés, et enfin de développer une communication visible, moins institutionnelle et plus ciblée.

Enfin, l'association Imaginove porte ou soutient un certain nombre de projets structurants parmi lesquels le "Lyon urban data à Part Dieu", et l'espace de co-working Pixel qui devient pleinement opérationnel en 2013 (avant l'ouverture à venir de dispositifs similaires à Annecy fin 2014, "les Papeteries", et à Valence "la Cartoucherie"). Cet espace a pour but de :

- mutualiser des moyens et des compétences pour accélérer la création de projets créatifs innovants,
- attirer des talents sur le territoire de la Région Rhône-Alpes,
- créer des liens entre ces indépendants et les entreprises adhérentes de l'association Imaginove,
- favoriser le transfert entre créatifs et entreprises,
- alimenter des ateliers de créativité et générer des livres blancs ou autres livrables pour nourrir les réflexions sur les nouvelles tendances.

Ce lieu, ouvert, favorisant la co-crédation et l'échange en adoptant une structure en open space permet de loger un certain nombre de professionnels (environ 20) sous forme de bureau permanent (location mensuelle) ou de manière ponctuelle (location hebdomadaire).

Budget prévisionnel 2013

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
Communauté urbaine de Lyon	160 000	animation	209 608
Région Rhône-Alpes	981 455	innovation	268 409
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	240 000	communication	141 525
privées	646 513	commercial et international	1 239 302
autres	27 000	formation et emploi	196 124
Total	2 054 968	Total	2 054 968

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 160 000 € pour accompagner l'association Imaginove en 2013 dans son programme d'actions. Le financement de la Communauté urbaine s'élevait à 175 000 € en 2012 (dont 15 000 € dédiés à une action spécifique dans le cadre du salon WWW2012, non renouvelable en 2013).

Le financement du fonctionnement de l'espace de co-working (25 000 € inclus dans la subvention du programme d'actions) est accordé dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au profit de l'association Imaginove pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Imaginove définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P02O2794.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.